

*Initiatives ministérielles*

notre ministère de l'Immigration, peut-on s'étonner qu'un grand nombre d'indésirables arrivent à se faufiler? Doit-on se surprendre qu'un grand nombre de gens passibles d'expulsion ne soient pas arrêtés étant donné ces chiffres astronomiques?

On pourrait tout de suite franchir un grand pas pour empêcher l'entrée au Canada d'un grand nombre d'indésirables et pour réduire le nombre incroyable d'immigrants passibles d'expulsion simplement en abaissant le nombre total d'immigrants et en établissant des taux que nous pouvons raisonnablement assumer.

Le ministre et le gouvernement, que je défie de se lever pour soutenir le contraire, n'ont fixé aucune limite au nombre d'immigrants qui entrent au Canada. Ils n'ont rien fait pour réduire les chiffres. Ils se félicitent simplement d'avoir réduit le nombre de requérants dans certaines catégories. Ils lancent de la poudre aux yeux.

Le projet de loi C-44, c'est une coquille vide, une mesure cynique. Le gouvernement et le ministre de l'Immigration semblent avoir pris le parti de se féliciter pour quelque chose de faux.

Le projet de loi C-44 est faux. Ce n'est qu'une coquille vide. En présentant cette mesure cynique, le ministre a voulu donner aux Canadiens l'impression qu'il se passait quelque chose alors qu'il ne se passe rien.

Examinons cette mesure législative pour voir ce qu'elle doit faire, pourquoi elle ne peut y parvenir et pourquoi tous les députés, tous ceux qui ont à cœur de rendre des comptes à leurs électeurs, la rejeteront.

Soit dit en passant, tous les députés n'ont peut-être pas eu l'occasion de lire la mesure dont nous sommes saisis. On ne peut s'attendre à ce qu'un député lise tous les projets de loi. J'invite donc les députés à écouter attentivement les observations que je vais faire sur les principales dispositions du projet de loi C-44; ils comprendront pourquoi cette mesure ne sert ni les intérêts de leurs électeurs, ni ceux de l'ensemble des Canadiens.

• (1305)

Le premier grand objectif de ce projet de loi serait d'autoriser les agents des douanes à saisir les fausses pièces d'identité qui sont envoyées par la poste. C'est fantastique. J'aimerais bien que tous les faux documents envoyés par la poste soient interceptés et saisis. En appliquant une telle mesure, on signerait l'arrêt de mort de l'industrie de l'immigration clandestine, car je peux affirmer à la Chambre que cette industrie existe bel et bien.

Le ministre a inséré cette disposition dans le projet de loi afin de donner l'impression qu'il a l'intention de mettre un terme au trafic des documents illégaux ou du moins de le réduire. Quel mal y a-t-il à agir de la sorte? Permettez-moi de répondre à cette question. Mansel Legacy, président de l'Union Douanes-Accise, maintient que cette mesure est carrément inapplicable. Il a d'ailleurs comparu devant le comité permanent.

Il n'y a dans tout le pays qu'une poignée d'agents qui ont le pouvoir et le mandat d'ouvrir et de saisir ce genre de documents. De plus, la loi interdit aux agents d'ouvrir tout envoi pesant moins de 50 grammes. Monsieur le Président, insérez un visa ou une carte d'identité dans une enveloppe et pesez le tout. Vous constaterez, tout comme moi, que le document pèse moins de 50 grammes. Même si une personne est assez bête pour mettre une livre de faux passeports dans une seule enveloppe, il n'y a qu'une poignée d'agents qui pourraient les saisir.

Le ministre veut donner l'impression qu'il s'attaque à un grave problème qui touche la politique concernant les douanes et l'immigration. En réalité, il ne fait que proposer une disposition qui ne rime à rien et qui est carrément inapplicable. Voilà le premier élément qui prouve que ce projet de loi vise tout simplement à leurrer les Canadiens.

Une autre partie du projet de loi que le ministre qualifie de mesure vraiment sévère concerne la limitation des formalités d'immigration pour les criminels violents. Le projet de loi C-44 prévoit qu'on limite les appels des criminels violents auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, celle-là même que le ministre défend tellement souvent et qui a acquis la réputation de peupler nos rues de criminels violents et de non-résidents qui finissent par tuer d'innocents Canadiens. Le ministre dit que c'est une grande institution canadienne. Je me permets de ne pas partager cet avis.

À première vue, le C-44 semble un bon projet de loi. C'est certes ce que j'ai cru jusqu'à ce que j'entende les divers juristes, notamment, qui ont comparu devant notre comité permanent. Je ne suis pas un juriste et le ministre n'en est manifestement pas un non plus. Il importe que nous sollicitons tous deux des opinions juridiques lorsqu'un projet de loi est à l'étude au comité permanent.

D'après les juristes qui ont comparu devant le comité permanent, cela n'empêchera pas les immigrants criminels d'interjeter appel. Ils ont dit que cela ne les ralentirait même pas parce que le projet de loi C-44 n'empêche pas les criminels d'aller en appel; il les empêche seulement d'interjeter un certain genre d'appel. Le projet de loi C-44 empêche la CISR d'entendre les appels pour des raisons humanitaires, mais il lui permet d'entendre les appels pour des raisons de fait et de droit.

Les avocats—ceux qui s'occupent des affaires liées à l'immigration et au statut de réfugié et qui s'intéressent à cette mesure législative—nous ont dit que le projet de loi C-44 ne fera rien de plus que les obliger à modifier un peu leur façon de procéder. Au lieu d'interjeter appel pour des raisons humanitaires, ils interjetteront appel pour des raisons de fait et de droit. Cela ne changera rien au fait que les criminels immigrants peuvent rester dans notre pays. Ils restent, et c'est nous qui payons.

Cette mesure, prévue dans la deuxième partie du projet de loi, ne fonctionnera pas, mais elle paraît bien. Elle apaise la majorité des Canadiens qui veulent des lois plus sévères en matière d'immigration sans toutefois rien changer d'important. Cette mesure ne déplaira à personne, et je lève mon chapeau au gouvernement pour son habileté. Je dois le féliciter d'avoir été